Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 129 (2003)
Heft: 18: Enseigner le paysagisme

Werbung

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

APPEL À CANDIDATURES

ÉTUDE D'UN SYSTÈME DE TRANSPORT PUBLIC POUR LE RÉSEAU URBAIN NEUCHÂTELOIS (RUN)

1. Pouvoir adjudicateur
République et Canton de Neuchâtel
Département de la gestion du territoire
Château
2001 Neuchâtel

2. Mode de passation
Procédure ouverte, soumise à l'AIMP et à la LCMP.

3. Objet et étendue de l'étude
L'étude porte sur un système de transport public performant permettant de concrétiser la stratégie de développement du Canton de Neuchâtel, soit la mise en oeuvre d'un projet d'agglomération dénommé réseau urbain neuchâtelois (RUN).

Pour réaliser cette étude, le mandant entend travailler avec une équipe pluridisciplinaire comprenant des spécialistes de la mobilité et des transports, de l'aménagement du territoire et du développement économique.

4. Délais

Publication de l'appel à candidature :	24 septembre 2003
Délai de commande du dossier :	1er octobre 2003
Retour des offres :	31 octobre 2003
Auditions :	10-14 novembre 2003
Choix du mandataire :	17 novembre 2003
Adjudication :	24 novembre 2003

5. Critères d'aptitudes et d'adjudication
Les données relatives aux critères suivants seront examinées et évaluées en vue de l'adjudication :

- Organisation de l'étude
- Composition de l'équipe de projet
- Méthode sommaire

6. Lieu et délai de dépôt des candidatures
Pour le 31 octobre 2003 à 17h, les candidats remettront leur dossier sous enveloppe fermée et munie de la mention « Etude d'un système de transport public pour le RUN », à :

Office cantonal des transports
Château
2000 Neuchâtel

7. Langue de l'offre
La langue officielle est le français.

8. Validité de l'offre
La validité de l'offre sera de 12 mois à compter de la date de son dépôt.

9. Dossier d'appel à candidature
Les bureaux et entreprises désirant obtenir le dossier sont priés de faire parvenir leur demande par écrit ou par courrier électronique auprès de l'office cantonal des transports, Château, 2001 Neuchâtel, office.transports@ne.ch, jusqu'au 1er octobre 2003, avec mention spécifique : « Etude d'un système de transport public pour le réseau urbain neuchâtelois (RUN) »

10. Conditions particulières
Conformément à la LCMP, ce ne sont pas la date et l'heure du timbre postal qui font foi, mais la date et l'heure de réception par l'adjudicateur qui sont déterminantes.

11. Ouverture des offres
Non publique.

12. Négociations
Aucune négociation ne sera engagée après le dépôt des offres.

Le Conseiller d'Etat
Chef du Département de la gestion du territoire

P. Hirschy

Promenons-nous dans...

ThermisCH WOOD

www.lebois.ch

Scierie du Brassus SA

L'ETAT DE GENEVE CHERCHE

LE DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Ouvre un poste de :

COLLABORATEUR/TRICE SCIENTIFIQUE AU CENTRE INFO PRO

Le/la titulaire aura comme tâches principales : chargé-e de gérer les requêtes en information et en autorisation issues du secteur de la construction dans les domaines technique, économique et financier ; aider les architectes et les ingénieurs dans l'étude des variantes dans la phase d'étude des projets notamment à l'aide de logiciels de simulation professionnels; élaborer, diffuser et présenter dans les milieux professionnels les différents outils d'aide à la décision.

Formation : Ingénieur-e mécanicien-ne, thermicien-ne ou électricien-ne EPF/HES; cours postgrade de l'EPFL-LASEN, ou cours Energie bâtiment des Hes-so, plus éventuellement quelques années d'expérience.

Lieu de travail : Service cantonal de l'énergie - 4, rue du Puits-Saint-Pierre

Adresse : Monsieur Olivier Ouzilou, directeur du Service cantonal de l'énergie - 4, rue du Puits-Saint-Pierre - 1204 Genève

Offres d'emploi de l'instruction publique
http://www.geneve.ch/dip/emploi.html

RIEDER Systems

Contrôle d'accès

www.riedersystems.ch

RIEDER Systems SA • CP 13 • 1093 La Conversion • Tél. 021 792 10 60 • Fax 021 792 10 61

CCR : NORMES SIA 166, 279 ET 480 APPROUVÉES

Lors de sa réunion du 2 septembre, la commission centrale des normes et des règlements (CCR) a approuvé la publication de trois normes, formellement lancé les travaux sur huit nouveaux projets de normes et favorablement pris connaissance de trois propositions relatives à l'élaboration d'un programme.

La CCR a approuvé la publication de la norme SIA 166 sur les armatures collées à titre de pré-norme, car celle-ci aborde un domaine technique inédit. Sa fiabilité devra donc être réexaminée au bout de trois ans conformément au règlement. Ce document aborde en effet un domaine relativement nouveau, mais dont l'importance va croissant en matière de maintenance et de renforcement de structures porteuses.

Dans la prénorme SIA 279 « Isolants thermiques », les contradictions existant avec les normes européennes correspondantes ont été éliminées et le texte adapté.

Quant à la norme SIA 480 « Calcul de rentabilité des investissements dans le bâtiment », elle innove également dans la mesure où elle vise la simplification et la comparabilité des données destinées à évaluer la rentabilité des investissements dans le bâtiment. C'est avant tout la crainte que de nouvelles tâches viennent s'ajouter au mandat du concepteur qui a suscité le débat dans ce cadre. Or les calculs de rentabilité étant définis comme des prestations à convenir spécifiquement dans toutes les phases du modèle de prestations, la norme SIA 480 doit être considérée comme un document de clarification destiné à faciliter la communication entre les partenaires sur des points qui doivent cependant tous être négociés en particulier.

Le délai de recours pour ces trois normes court dès maintenant et leur publication est prévue début 2004.

Parmi les huit nouveaux projets lancés, cinq concernent le domaine de l'énergie, un les structures porteuses et un autre les étanchéités. S'y ajoute l'élaboration d'un cahier technique précisant des notions de physique.

Enfin, les trois nouvelles propositions acceptées dans le domaine des structures porteuses doivent maintenant

Publication approuvée
SIA 279, Isolants thermiques
SIA 480, Calcul de rentabilité des investissements dans le bâtiment
SIA 166, Armatures collées

Projets lancés
380/1, L'énergie thermique dans le bâtiment
* 380/9, Systèmes énergétiques pour la couverture combinée des besoins dans le bâtiment
* 416/1, Mesures d'éléments de construction et grandeurs de référence en physique et installations techniques du bâtiment
Protection sismique des constructions existantes
* 118/380, Dispositions contractuelles dans le domaine des normes des installations et de l'énergie
* 282, Etanchéité en matières synthétiques liquides
* M 2024, Cahier technique, Notions de physique, unités et symboles
* M 2025 ,Cahier technique, Conditions d'exploitation

Propositions approuvées
(Projets de détail à développer)
* Suivi des nouvelles normes sur les structures porteuses
* 260/1, Bases de la conservation des ouvrages existants
265/1, Constructions en bois - Spécifications complémentaires (révision)

(* Titre de travail, non définitif)

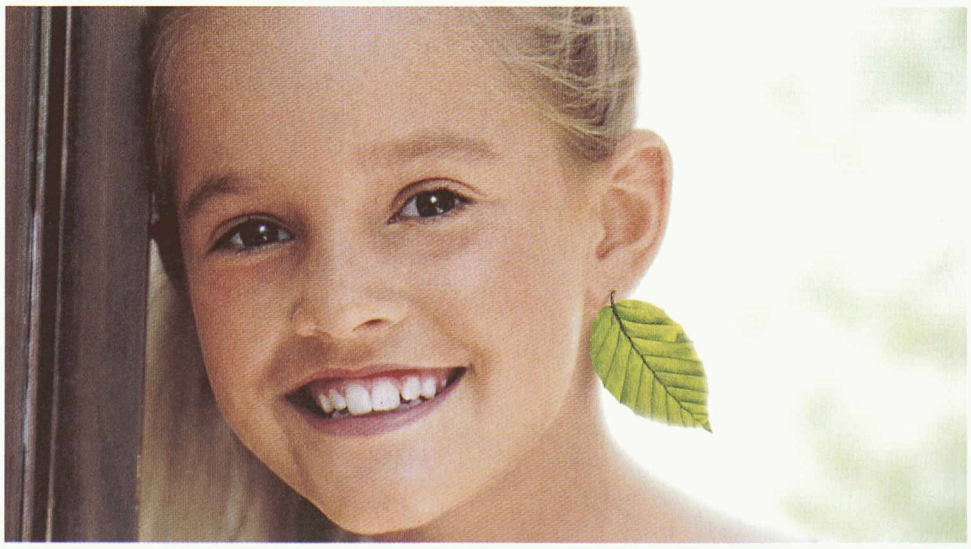

D'un point de vue écologique, tout plaide en faveur du gaz naturel. En Suisse, si tout le monde se chauffait au gaz naturel, l'air serait nettement plus pur*. En outre, le gaz naturel est principalement transporté via des conduites. Il n'est pas toxique et ne salit ni les sols ni les cours d'eau. En d'autres termes, le gaz naturel peut fortement contribuer à ménager notre environnement et à faire en sorte que notre pays atteigne les objectifs qu'il s'est fixé en matière de climat, notamment la diminution des émissions de CO_2.

* Source: Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage. Document Environnement N° 315 «Energie de chauffage tirée de l'huile de chauffage, du gaz naturel ou du bois ?», 2000

EDELWEIS

Pour l'avenir, naturellement.

www.gaz-naturel.ch gaz naturel ®